

MÄERTERT-WAASSERBËLLEG



Commune
de MERTERT

AVIS DE PUBLICATION

en matière d'Urbanisme

Il est porté à la connaissance du public qu'une proposition de modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Particulier (PAP) intitulé « **Ellerberg** », portant sur des fonds sis à Mertert et inscrit au cadastre, section B de Wasserbillig sous les numéros 463/4327, 455/4319, 462/4324, 455/4320, 464/4388, 457/4321, 457/4322 et 463/4386 a été introduite à la maison communale par le bureau d'urbanisme BEST ingénieurs-conseils sàrl de L-2513 Senningerberg pour compte de Eifel-Haus Luxembourg S.A. de L-1510 Luxembourg.

La proposition de modification ponctuelle prévoit l'adaptation de certains points précis concernant l'implantation de certaines des futures constructions, la gestion des eaux et les servitudes frappant certains des lots du PAP.

L'affectation des lots et la densité de logements restent inchangées.

Conformément à l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, les pièces constitutives de la proposition de modification ponctuelle de plan d'aménagement particulier sont déposées pendant trente jours, soit du 19 novembre 2020 au 18 décembre 2020 inclus, dans les bureaux du service technique communal où le public peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture des bureaux. Le dossier peut également être consulté sur le site internet www.mertert.lu

Les observations et objections contre la proposition de modification ponctuelle de plan d'aménagement particulier doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans le délai susvisé de trente jours.

Wasserbillig, le 16 novembre 2020

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,